

Organisation dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil Economique et Social de l'ONU

Conseil des droits de l'homme – 50ème session

POINT 2 - Dialogue Interactif avec le Rapporteur Spécial sur l'Erythrée

Intervenante: Hajar Bouha

Monsieur le Président,

Monsieur le Rapporteur spécial,

Mesdames, Messieurs,

À l'instar du Rapporteur spécial, le Centre d'Etudes Juridiques Africaines (CEJA) est extrêmement préoccupé par la gravité de la situation des droits de l'homme en Erythrée.

En effet, le CEJA tient à souligner que la participation des forces érythréennes dans le conflit du Tigré, « théâtre d'un conflit meurtrier » emporte des conséquences extrêmement délétères sur la protection des libertés et des droits fondamentaux des citoyens. Selon certains rapports, « des crimes de guerre et possiblement des crimes contre l'humanité » auraient été commis. Malgré l'élaboration du Programme alimentaire mondial de l'ONU du 1^{er} avril 2022 et l'adoption d'une commission internationale d'experts en droits humains en décembre 2021 (lors de la session extraordinaire consacrée à la situation en Ethiopie) que le CEJA salue, les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire perdurent, notamment les viols collectifs, les exécutions extra-judiciaires de masse et les entraves d'accès à l'aide humanitaire. Nombreuses de ces violations sont le fait des soldats de l'armée érythréenne, en soutien aux forces gouvernementales éthiopiennes dans le conflit les opposant au Front populaire de Libération du Tigré. Le CEJA invite à la fin de tels actes et la poursuite de leurs auteurs.

Le CEJA exhorte le gouvernement érythréen au respect des instruments juridiques internationaux et africains librement ratifiés, particulièrement le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ainsi que la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. De même, nous souhaitons une pleine et constructive collaboration de l'Erythrée avec les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme et la mise en œuvre effective des recommandations découlant de l'Examen périodique universel de 2019, du Comité des droits de l'homme de mars 2019 et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes de février 2020. Le CEJA est disponible à accompagner le gouvernement érythréen dans cette perspective.

Je vous remercie pour votre attention.